



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Baccalauréat général

## Sciences Économiques et Sociales (SES)

Ce document rassemble sous forme consolidée les dispositions en vigueur à compter de la session 2024 concernant la définition de l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales » du baccalauréat général.

### Textes de référence

- Note de service n° 2020-033 du 11-2-2020 (NOR : MENE2001800N) relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales » (SES) de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat
- Note de service modificative du 12-7-2021 (NOR : MENE2121277N) relative à l'adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales de la classe de terminale à compter de la session 2022  
*Les dispositions de cette note de service ont été abrogées.*
- Note de service modificative du 26-9-2023 (NOR : MENE2323020N) relative au programme d'examen des épreuves terminales d'enseignements de spécialité des voies générale et technologique

### Épreuve écrite

Durée : 4 heures

### Programme de l'épreuve

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales de la classe de terminale en vigueur.

Les notions rencontrées en classe de première (mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

## Structure

Deux sujets de nature différente, une dissertation s'appuyant sur un dossier et une épreuve composée de trois parties distinctes, sont proposés au choix du candidat.

Ils sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

- le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) ;
- les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme.

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

### Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

### Structure de l'épreuve

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique et politique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte trois ou quatre documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphique, tableau, carte, radar, etc.) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

## Épreuve composée

### Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées

Cette épreuve comprend trois parties :

**Partie 1** - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

**Partie 2** - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

**Partie 3** - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

### Structure de l'épreuve

Cette épreuve est constituée de trois parties :

**Partie 1** - Mobilisation des connaissances (4 points).

Cette première partie de l'épreuve, sans document d'appui, est composée d'une question notée sur 4 points.

**Partie 2** - Étude d'un document (6 points)

Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions.

**Partie 3** - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points).

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il

comporte deux ou trois documents de nature différente (texte, graphique, tableau statistique, schéma, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2 500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.

Les trois parties de l'épreuve composée portent sur trois questions différentes et au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

## Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

### Structure de l'épreuve

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite.

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de 1300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum).

Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points. Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.